

# La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe  
N°75 MARS 2026

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets



Fin d'hiver à la lacune de Sainte-Cécile

## RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

### Un regard sociologique sur l'eau

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a publié récemment deux fascicules sur la désimperméabilisation et les projets pour la restauration des cours d'eau. Sur la base de retours d'expériences, ils proposent une approche sociologique du sujet, qui met en avant les conditions de réussite et l'acceptabilité des projets.

Consultez-les sur le site de l'Agence de l'eau :

- [Désimperméabilisation des sols : 7 retours d'expériences sur le bassin](#)
- [Utilité sociale et territoriale des projets pour l'eau : 10 retours d'expériences](#)

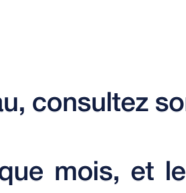


### La DREAL Bourgogne-Franche-Comté se mobilise



La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour la préservation de la ressource en eau. Elle a diffusé une courte vidéo qui présente les enjeux régionaux de la gestion quantitative, à visionner [ici](#).

Pour davantage d'informations sur l'action de la DREAL sur les ressources en eau, consultez son [site internet](#). Vous retrouverez en particulier les [bulletins hydrologiques](#) qu'elle produit chaque mois, et les bulletins de suivi d'étiage.



### Colloque sobriété et partage de l'eau

Le « club économies d'eau » a été créé par le Ministère de la Transition écologique en 2019 pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau. Il est animé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Son [site internet](#) est un centre de partage de ressources et d'expériences.



Actuellement, vous retrouverez notamment dans la vidéothèque, les [enregistrements des 3 tables rondes](#) de son colloque de juin 2025 : sobriété et partage de l'eau, s'inspirer d'actions exemplaires pour relever ce défi collectif.

Téléchargez également la [lettre d'actualité](#) de janvier 2026.

Enfin, vous pouvez faire acte de candidature aux [trophées d'économies d'eau – édition 2026](#). Les candidatures sont ouvertes du 2 mars au 26 juin 2026.

### Observatoire départemental de l'eau



Suite à de nombreuses demandes d'utilisateurs, il est désormais possible de télécharger le contenu de chaque volet de l'Observatoire départemental de l'eau, avec l'ensemble des informations en ligne y compris les cartes et graphiques.

Rendez-vous sur la [page de l'Observatoire](#) pour découvrir cette nouvelle fonctionnalité.



## MILIEUX AQUATIQUES

### Projet de loi GEMAPI

Une délégation du Sénat a travaillé sur l'évaluation des conséquences de la mise en œuvre de la compétence Gemapi, onze ans après sa création.

Elle s'est aussi donnée pour objectifs d'examiner les conditions dans lesquelles s'est opéré le transfert de la gestion des digues domaniales, et de proposer des pistes pour un cadre viable de refonte du financement et de la gouvernance de la compétence Gemapi.

13 recommandations ont été formulées à l'issue de ce travail en juin 2025.

Retrouver le rapport complet ou résumé, ainsi que les recommandations sur le [site du Sénat](#).

### État des lieux des masses d'eau 2025

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la construction du futur SDAGE 2028-2033, avec l'adoption en fin d'année dernière, de l'état des lieux des masses d'eau 2025. Ce constat servira d'assise au futur programme de mesures. En attendant, il apporte des enseignements sur l'évolution de l'état des masses d'eau par rapport à l'état des lieux de 2020, avec des points d'alerte (le changement climatique pèse) mais aussi des satisfactions (les travaux réalisés conduisent à des améliorations durables).



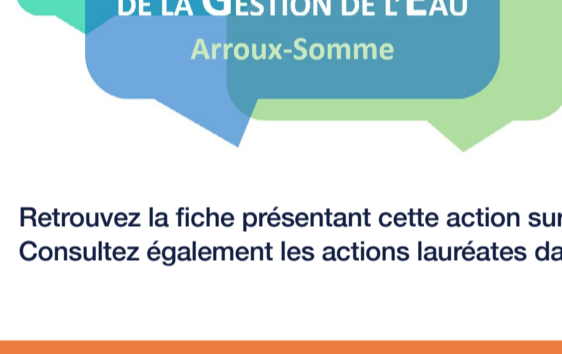
Une analyse comparée des données de la Saône-et-Loire est en cours et sera diffusée lors d'une prochaine lettre d'information.

Consultez les pages dédiées à l'état des lieux 2025 sur les sites des Agences de l'eau :

- [Rhône-Méditerranée Corse](#)
- [Loire-Bretagne](#)

On y trouve les rapports, les délibérations, mais aussi les données et des cartographies.

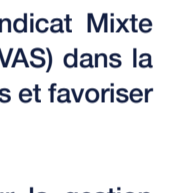
### Un trophée de l'eau pour le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme



L'Agence de l'eau Loire-Bretagne attribue chaque année des trophées de l'eau, pour faire connaître des projets jugés exemplaires en termes d'engagement pour l'eau. En 2025, la 13<sup>e</sup> édition a retenu comme lauréat le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) dans la catégorie : Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale.

Le SMBVAS a en effet initié un dialogue territorial sur la gestion quantitative de l'eau sur le bassin de l'Arroux.

Retrouvez la fiche présentant cette action sur le site de l'[Agence de l'eau](#). Consultez également les actions lauréates dans les 6 autres catégories sur la page de [présentation des trophées](#).



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### Délimitation des Aires d'alimentation de captages

L'État a décidé de financer les délimitations des aires d'alimentation de captages (AAC) non réalisées à ce jour.

À cet effet, une circulaire a été adressée aux préfets en novembre 2025. Elle rappelle que 150 AAC ne sont pas encore délimitées sur 1150 captages prioritaires, alors qu'il s'agit de la première étape de la démarche.

Elle décrit les conditions de financement des études, et prévoit même que l'Etat se porte maître d'ouvrage en cas de réticence de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau. Ces dispositions peuvent aussi s'appliquer aux captages sensibles, selon la définition des SDAGE en attendant celle de l'arrêté qui doit les lister.

Pour plus de détails, téléchargez l'instruction [ici](#).

### Captages sensibles et gouvernance locale

Dans sa séance du 11 février dernier, le Comité national de l'eau a adopté un vœu pour rappeler les enjeux forts de la préservation de la ressource en eau, avec une priorité qui doit être donnée à la protection des captages (la définition réglementaire des captages sensibles est toujours en attente), si l'on veut que l'eau potable reste économiquement soutenable. Il rappelle également la nécessité de développer la gouvernance locale de l'eau, en s'appuyant sur les outils existants.

Consultez le texte complet du vœu sur le site du [Comité national de l'eau](#).

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Coûts induits par la directive sur les eaux urbaines résiduaires

Une nouvelle étude de la Commission Européenne, parue en décembre 2025, vient confirmer l'évaluation des coûts des traitements quaternaires tels que prévus dans la Directive européenne des eaux résiduaires urbaines 2 (DERU2).

Le traitement quaternaire est un étage supplémentaire de traitement des stations d'épuration, destiné à réduire drastiquement la teneur en micropolluants dans les rejets d'eaux traitées. Aujourd'hui, les micropolluants ne sont pas arrêtés par les stations d'épuration.

Le coût de ces traitements avait été contesté par les industries pharmaceutiques et cosmétiques, qui vont se retrouver en responsabilité élargie pour financer ces traitements à hauteur de 80% au nom du principe pollueur-payeur. Leur estimation était 4 à 5 fois plus élevée et ils espéraient une révision à la baisse des ambitions de la Directive.

L'étude est disponible en anglais sur le site de la [Commission](#).



### Formation Gestion intégrée des eaux pluviales

Pour la seconde année consécutive, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne organise une journée de formation sur la gestion intégrée des eaux pluviales, le 23 avril à Clermont-Ferrand. Cette journée est destinée aux bureaux d'études réalisant des projets d'aménagement des espaces publics, afin qu'ils se familiarisent avec les notions de stockage et d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. L'après-midi sera consacré à l'étude de cas concrets en ateliers.

Consultez [ce lien](#) pour vous inscrire. Attention, nombre de places limité.

### Télédéclaration de la redevance performance assainissement

Pour la première fois cette année, des services d'assainissement ont à déclarer des volumes facturés (pour l'année 2025) sur la téléserve de déclaration des Agences de l'eau. Cet outil est connu des services d'assainissement depuis l'an dernier, car il a servi de simulateur pour calculer les coefficients de modulation de la redevance qui ont été ensuite votés fin 2025 et sont appliqués sur les factures d'assainissement 2026.

Pour l'année 2025, année de transition dans la réforme des redevances, les coefficients de modulation étaient forfaitaires. La déclaration des volumes facturés durant l'année N-1 (ici 2025) se fait avant le 31 mars N+1 (ici 2026). C'est la dernière étape du cycle de la redevance, avant le paiement auprès des Agences de l'eau.

Lien vers le [téléservice de déclaration](#).

Lien vers le [Webinaire](#) de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse présentant le cycle de facturation des redevances.

2024	2025	2026	2027
Saisie des données d'autosurveillance et de fonctionnement 2024 dans VERSEAU	Saisie des données d'autosurveillance et de fonctionnement 2025 dans VERSEAU	Saisie des données d'autosurveillance et de fonctionnement 2026 dans VERSEAU	Saisie des données d'autosurveillance et de fonctionnement 2027 dans VERSEAU
Examen des conformités 2024 par la Police de l'Eau -Qualification des données d'autosurveillance 2024 par l'Agence de l'Eau -> Pré-remplissage du simulateur	Examen des conformités 2025 par la Police de l'Eau -Qualification des données d'autosurveillance 2025 par l'Agence de l'Eau -> Pré-remplissage du simulateur	Examen des conformités 2026 par la Police de l'Eau -Qualification des données d'autosurveillance 2026 par l'Agence de l'Eau -> Pré-remplissage du simulateur	Examen des conformités 2027 par la Police de l'Eau -Qualification des données d'autosurveillance 2027 par l'Agence de l'Eau -> Pré-remplissage du simulateur
Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2024	Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2025	Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2026	Utilisation de l'outil de simulation pour simuler le coefficient de modulation global issu des données 2027
Calcul du tarif 2024 : Coefficient de modulation global 2024 simulé multiplié par le taux 2026 de 0,09 €/m <sup>3</sup>	Calcul du tarif 2025 : Coefficient de modulation global 2025 simulé multiplié par le taux 2026 de 0,17 €/m <sup>3</sup>	Calcul du tarif 2026 : Coefficient de modulation global 2026 simulé multiplié par le taux 2027 de 0,17 €/m <sup>3</sup>	Calcul du tarif 2027 : Coefficient de modulation global 2027 simulé multiplié par le taux 2027 de 0,17 €/m <sup>3</sup>
Avant la première facture de 2025 : Délibération du tarif forfaitaire de 0,014€/m <sup>3</sup> du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2025	Avant la première facture de 2026 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2026	Avant la première facture de 2027 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2027	Avant la première facture de 2028 : Délibération du tarif du supplément de prix à appliquer sur les factures de 2028
Facturation du supplément de prix de la redevance performance assainissement sur les factures 2025 des abonnés	Facturation du supplément de prix de la redevance performance assainissement sur les factures 2026 des abonnés	Facturation du supplément de prix de la redevance performance assainissement sur les factures 2026 des abonnés	Facturation du supplément de prix de la redevance performance assainissement sur les factures 2027 des abonnés
	Avant le 31 mars : Déclaration sur le portail téléserve de l'Agence de l'eau des volumes facturés en 2025 et de la liste des systèmes d'assainissement 2023	Avant le 31 mars : Déclaration sur le portail téléserve de l'Agence de l'eau des volumes facturés en 2026, des montants dégrèvés, et des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement de 2024	Avant le 31 mars : Déclaration sur le portail téléserve de l'Agence de l'eau des volumes facturés en 2026, des montants dégrèvés, et des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement de 2024
	Paiement de la redevance 2025 à l'Agence	Paiement de la redevance 2025 à l'Agence	Paiement de la redevance 2026 à l'Agence

### Formation Mesurestep

Mesurestep est un logiciel national, développé pour permettre aux exploitants de stations d'épuration de convertir leurs données au format SANDRE qui est le format national d'échange des données sur l'eau.

Il est disponible gratuitement sur le [portail national de l'assainissement](#). L'Office international de l'eau (OIEau) est mandaté par l'Etat pour assurer le [support technique de Mesurestep](#).

Depuis 2025, ce support technique est devenu payant. Confronté à des besoins urgents de nouvelles collectivités compétentes sur son territoire, et devant le nombre très réduit de sessions de formations au catalogue de l'OIEau à Limoges, le Département a organisé avec l'OIEau une session de formation à Mâcon, pour les utilisateurs locaux.

Le coût de la journée de formation a été mutualisé entre les collectivités des 8 participants, qui se sont évité un long déplacement, et ont créé des liens avec leurs collègues de Saône-et-Loire. Ils ont pu échanger avec les techniciens assainissement du Département qui leur apportent une assistance technique.

Souplesse d'organisation, facilité d'accès, qualité du contenu, cette formule a donné entière satisfaction, aussi bien pour les participants que pour le formateur de l'OIEau.



### Remplacement de la station d'épuration à OZENAY

La commune d'Ozenay (223 habitants) possède trois systèmes d'assainissement desservant le bourg, le hameau de Corcelles et le hameau de Gratay.

Le schéma directeur réalisé en 2022 a conclu que la première priorité était le remplacement du lagunage naturel du hameau de Gratay, dont la capacité de traitement était devenue insuffisante (80 Équivalents-habitants).

Le choix s'est porté sur un procédé de traitement par filtre planté de roseaux à deux étages verticaux, pour une capacité de 190 Équivalents-habitants.

Il est en cours de réalisation à proximité du lagunage actuel, qui assure le traitement jusqu'à la fin du chantier.

Une fois déconnecté, ce dernier sera curé et une zone de rejet végétalisée sera construite à la place du second bassin.

Le coût global de l'opération est évalué à 320 000 €HT, subventionné par le Département et l'Agence de l'eau.

De plus, le Département apporte une assistance technique à la commune pour le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et de son service. Un technicien de l'équipe assainissement du Département a ainsi participé à l'élaboration du schéma directeur, à la conception du projet de nouveau traitement, et a suivi sa réalisation. L'employé communal sera ensuite formé à l'exploitation du filtre planté de roseaux.



Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à [dat@saoneetloire71.fr](#)

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires  
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - [dat@saoneetloire71.fr](#)

